



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Budget annexe

PROGRAMME 623
Édition et diffusion



2024

PROGRAMME 623 **Édition et diffusion**

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Édition et diffusion

Programme	n°	Présentation stratégique
623		

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER*Directrice de l'information légale et administrative*

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). Ce programme comporte deux actions, correspondant aux grandes missions de la DILA, scindées chacune en deux sous-actions :

- Accès au droit et diffusion légale :
 - diffusion légale ;
 - infrastructure et sécurité informatique.
- Information administrative et vie publique :
 - information administrative ;
 - édition publique, publications et imprimerie.

La trajectoire 2024-2026 du programme 623 évolue à la baisse de 3,2 M€ en CP passant de 44,2 M€ en CP en 2024 à 41 M€ en CP en 2026. Elle est également en diminution notable par rapport à la LFI pour 2023 dont les crédits avaient été votés à hauteur de 46,9 M€, soit une réduction de 5,9 M€ en CP sur la période 2023-2026. Cette évolution baissière témoigne des efforts de maîtrise des moyens alloués au fonctionnement des services. La programmation des crédits en titre 3 diminue en effet de 0,7 M€ sur la trajectoire 2024-2026, elle est inférieure de 2,1 M€ par rapport à la LFI pour 2023. La DILA maintient toutefois sa capacité d'investissement sur les années 2024 à 2026 à un niveau supérieur à 9 M€ par an.

Étroitement liée au plan stratégique, dont 2024 constitue la dernière année, cette trajectoire a pour objectif de donner les moyens à la DILA d'assurer la réussite de ses missions à savoir :

- garantir à tous l'accès au droit ;
- renseigner les citoyens sur leurs démarches administratives ;
- de contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière.

Lancé en 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la DILA, le programme relatif aux « nouveaux outils de production normative » (NOPN) constitue le projet prioritaire de ce plan stratégique. Ce projet complexe combine une rénovation des outils existants et la création de nouvelles applications innovantes comprenant une solution d'aide à la consolidation par l'intelligence artificielle (THEIA). Ainsi l'application SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), déployée depuis plus de 15 ans et utilisée par l'ensemble des acteurs (ministères, Parlement, Conseil d'État), fait l'objet d'importantes évolutions pour devenir le cœur de la future chaîne applicative. L'éditeur légistique, EDILE, outil innovant qui doit simplifier la vie des rédacteurs en réduisant les opérations de pure forme pour leur permettre de se consacrer exclusivement au travail de fond est quant à lui en cours de développement et sera expérimenté auprès de quelques directions pilotes d'ici la fin de l'année 2023. Enfin, les bases de données juridiques (BDJ) qui alimentent notamment le site Légifrance posent, en raison de leur ancienneté, des problèmes de sécurité et d'évolution. Leur remplacement, inéluctable, bénéficiera à tous : aux usagers (citoyens, professionnels) comme aux utilisateurs des données (autres administrations, legal tech...).

Le coût de ce programme, est désormais estimé à 15 M€, soit 5 M€ d'AE nouvelles en 2024. La complexité et le caractère innovant de ce programme ainsi que de nouvelles montées de version techniques sur la période ont conduit à revoir son périmètre et son estimation financière.

La DILA continue également d'améliorer la qualité du service de renseignement administratif. Le site *service-public.fr* (SP) a fait l'objet d'une refonte majeure en juillet 2022 intégrant le système de design de l'État et sa fréquentation ne cesse d'augmenter (578 millions de visites en 2022). La DILA continue de proposer sur le site, en partenariat avec les administrations, de nouvelles démarches en ligne et à améliorer sa fluidité d'utilisation et sa sécurité.

Le site *entreprendre.service-public.fr*, site de référence d'information et d'orientation des entreprises mis en service en février 2022, évolue aussi en fonction des retours des usagers pour enrichir les contenus (cotisations sociales, aides à la transition écologique) et faciliter le parcours usagers.

En 2024, concernant le service de messagerie sur le site SP, une refonte des formulaires de contact sera proposée afin d'améliorer la qualité de la relation usagers. Cette refonte est en effet rendue nécessaire par l'augmentation des messages à traiter en raison de la hausse continue de la fréquentation du site. Le périmètre d'intervention du prestataire (niveau 1) est désormais étendu aux professionnels et à l'assistance technique des démarches en ligne opérées par la DILA. Les agents de la DILA pourront ainsi se consacrer aux questions les plus complexes (niveau 2) et offrir un meilleur support aux usagers sur les démarches en ligne. Le coût supplémentaire se chiffre à 0,2 M€ en 2024 et 0,3 M€ les années suivantes.

La DILA, très attachée à informer et éclairer les citoyens sur les enjeux des grandes politiques publiques, continue d'allouer des moyens financiers et humains importants à l'évolution du site « *vie-publique.fr* » (VP) et à sa mission d'éditeur public. Créé en 2002, le site VP a vu sa fréquentation fortement progresser depuis sa refonte en 2019. La complémentarité entre l'offre papier et numérique se développe. Cette stratégie embarque également le secteur de l'édition publique sous la marque *La Documentation française*. Une refonte de la base de données bibliographique « *Libris* » est prévue.

Le domaine de la transparence de la vie économique est également marqué par d'importantes évolutions. S'agissant de la publication des annonces au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), la mise en œuvre progressive par l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI) du guichet unique électronique pour les formalités des entreprises (GUFE) se poursuit. La mise en service de ce portail, prévue au 1^{er} janvier 2023 par la loi PACTE, devrait être effective au deuxième semestre 2023. L'arrêté du 27 juin 2023 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2022 pris pour l'application de l'article R. 123-15 du code de commerce a mis en place une procédure de secours jusqu'au 31 décembre 2023. Le traitement des avis de marchés publics poursuit sa transformation avec le remplacement de l'application BOAMPWeb du site « *boamp.fr* » par la nouvelle application PIAMP (plateforme d'intégration des avis de marchés publics).

Concernant l'infrastructure informatique, la DILA applique la circulaire du 31 mai 2023 qui précise la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage de l'État initiée par la circulaire du 5 juillet 2021. Cette stratégie est intégrée au plan stratégique à travers l'actualisation fin 2022 du schéma directeur des systèmes d'information. Elle doit permettre d'améliorer la qualité des services numériques et renforce également leur résilience. Le site *vie-publique* a ainsi basculé vers ce type d'hébergement en mars 2023.

Enfin, conformément aux orientations du plan stratégique, la rotative a été vendue en 2023, contribuant à l'évolution des activités d'impression en fonction de celle de la demande des administrations publiques, qui réduisent la volumétrie de leurs impressions.

Soucieuse de réduire l'impact environnemental de ses activités de production, la DILA met en œuvre des actions concrètes. Administration fortement numérique, elle développe une réflexion sur l'écoconception qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France et travaille notamment à la formation de ses agents à l'écoconception, l'optimisation des parcours utilisateurs sur les sites internet et le développement de la lutte contre l'obsolescence programmée des matériels informatiques et d'impression.

Les objectifs et indicateurs de performance du programme 623 n'ont pas évolué par rapport au PLF pour 2023.

Édition et diffusion

Programme	n°	Présentation stratégique
623		

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Optimiser la production et développer la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

Cet indicateur répond à la recommandation de développer et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. La DILA y contribue à travers son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, en offrant progressivement de nouvelles fonctionnalités aux entreprises candidates et en s'employant à donner plus de visibilité aux appels d'offres publics.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

La version rénovée du site BOAMP.fr, mise en ligne en juillet 2022, tient compte du système de design de l'État, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour les personnes en situation de handicap ainsi que du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est une préoccupation majeure de la DILA. Différents travaux ont permis d'aboutir à une meilleure continuité dans la chaîne régaliennne allant de SOLON (application gérant la validation des textes depuis les ministères jusqu'au SGG, au Conseil d'État et à la transmission au Parlement) à Légifrance, en passant par STILA (application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*).

En termes de continuité d'activité, des actions ont été engagées pour sécuriser et renforcer la robustesse et la résilience des centres informatiques hébergeant ces applications (remplacement du cœur de réseau, mise en place d'un dispositif de stockage étendu, sauvegarde immuable des données, etc.). Par ailleurs, après l'ouverture en 2019 d'une salle de secours pour la rédaction du *Journal officiel* sur le site de « Ségur », la DILA s'est mise en capacité en 2020 de produire le *Journal officiel* entièrement à distance par des agents en télétravail. Depuis 2022, des exercices de production d'un *journal officiel* dans le scénario critique d'une défaillance complète de son système d'information sont régulièrement organisés. Ces travaux seront poursuivis pour rendre le plan de continuité d'activité du *Journal officiel* le plus modulaire possible.

Pour favoriser l'accès aux données (le *Journal officiel* étant totalement numérique depuis le 1^{er} janvier 2016), l'intégralité des textes est accessible sur le site [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr). Ce site propose, outre le téléchargement du *Journal officiel* électronique authentifié et l'accès unitaire aux textes qui le composent, l'abonnement à un sommaire interactif, transmis par mail à chaque parution avec l'ensemble des références des textes de la parution du JO du jour. Un site de secours permet de sécuriser la publication du *Journal officiel* et l'accès aux codes en cas d'incident majeur sur Légifrance.

Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

Édition et diffusion

Programme 623	n°	Objectifs et indicateurs de performance
------------------	----	---

Cet indicateur répond au renforcement du lien entre le dispositif de performance et la budgétisation environnementale en suivant en particulier l'impact environnemental de l'activité industrielle d'imprimerie de la DILA.

L'imprimerie de la DILA a connu une évolution majeure depuis 2016 à la suite de l'arrêt de l'impression du *Journal officiel* en se tournant vers l'impression de livres et de revues pour des administrations mais également pour ses propres publications sous la marque *La Documentation française*. Elle offre une large gamme de produits grâce à un équipement étendu (machines feuilles, presses numériques), répondant aux différentes attentes de ses clients.

La stratégie est de poursuivre l'adaptation de l'activité d'imprimerie en cohérence avec les évolutions du marché tout en visant une meilleure productivité et des produits de qualité.

Concernant la réduction de l'impact environnemental, l'objectif de la DILA est de réduire la gâche papier en optimisant les processus de production et en appliquant une politique de maintenance rigoureuse des outils de production afin de limiter les dysfonctionnements des machines qui peuvent, entre autres, engendrer un surplus de déchets de papier.

Dans le cadre de son implication pour un État éco-responsable, la DILA a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire son impact environnemental. L'imprimerie est ainsi labellisée "Imprim'vert" et recycle ses déchets.

En complément, la DILA a réalisé en 2022 son bilan carbone. Différents postes ont été étudiés dont celui de la collecte et du traitement des déchets produits par l'activité de l'imprimerie.

A noter qu'avec l'arrêt de la rotative fin 2022, la gâche papier a diminué de façon conséquente car cette machine engendrait structurellement beaucoup de pertes de papier.

INDICATEUR**1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	1 712 518	1 563 606	3 200 000	3 500 000	3 800 000	3 800 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	233 399	25 294	170 000	40 000	40 000	40 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

La cible actualisée 2023 du nombre de visites sur le site est de 3,5 millions et celle du nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr est de 35 000 à la suite de la campagne de toilettage des comptes existants menée en 2022.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Après une période de stabilisation du nombre de visites autour de 3 millions par an, la crise sanitaire et le recueil du consentement imposé par le RGPD ont eu un impact négatif sur la fréquentation du site en 2021 et sur le premier semestre 2022. En effet, l'obligation imposée par la CNIL de laisser à chaque utilisateur la possibilité de refuser ou d'accepter les cookies depuis le mois d'avril 2021 a eu un impact sur la comptabilisation des visites du site BOAMP.fr. Seuls les visiteurs ayant validé les cookies ont été recensés par l'outil de suivi des statistiques. Cependant, une nouvelle version du site a été mise en service le 5 juillet 2022, qui permet désormais de comptabiliser toutes les visites.

La modernisation du site BOAMP.fr a permis d'améliorer l'ergonomie et de faciliter la réutilisation des données économiques grâce aux interfaces de programmation applicative (API). De la simple recherche à l'analyse, les nouvelles fonctionnalités ont été pensées pour simplifier chaque utilisation, tout en assurant la

protection des données des entreprises. Le site modernisé intègre de nouveaux critères de recherche pour accéder directement aux marchés de fournitures, services ou travaux. Des filtres offrent la possibilité d'affiner les recherches.

Ces évolutions ont plus largement été étendues aux autres sites économiques (bodacc.fr, journal-officiel.gouv.fr, info-financière.fr). Les objectifs poursuivis par ces travaux ont été :

- un changement du type d'hébergement avec passage sur le cloud, en lien avec la doctrine « cloud au centre » sur l'usage de l'informatique en nuage au sein de l'État ;
- un site construit sur la base d'API permettant un accès simplifié aux données ;
- une harmonisation de l'ergonomie des sites économiques proposés par la DILA ;
- la prise en compte du nouveau système de design de l'État ;
- la prise en compte des obligations d'accessibilité issues du RGAA 4 (objectif visé de 90 % de conformité) et des recommandations de la CNIL.

La nouvelle version du site boamp.fr, en réglant le problème de décompte des visites, permet de revenir à une fréquentation annuelle équivalente aux années précédentes (environ 3,2 millions de visites). À noter, qu'en complément de la fréquentation directe du site, il convient de prendre en compte l'usage accru des API mises à la disposition des utilisateurs, sans consultation directe sur le site BOAMP.fr, et qui n'impacte pas la mesure de la fréquentation du site.

La tendance croissante des consultations depuis la mise en service de la nouvelle version du site permet de rehausser les cibles jusqu'en 2025. Toutefois, ces évaluations pourraient être impactées par la mise en production en septembre 2023 du nouveau système de collecte des annonces de marchés publics (projet PIAMP : Plateforme d'Intégration des Avis de Marchés Publics), dans un contexte de réforme des formulaires européens (eForms). En effet, la nouvelle plateforme va remplacer l'application existante « BOAMPWEB » qui intègre les formulaires de saisie des avis. PIAMP proposera toujours d'accéder à une application gratuite de saisie des formulaires mais qui sera opérée par un tiers.

Par ailleurs, l'utilisation du site et de ses fonctionnalités continue de se faire sans promotion ni campagne de communication.

À l'occasion de la rénovation du site, une campagne de purge a été menée pour s'assurer que seuls les comptes réellement actifs restent ouverts. Il a ainsi été demandé à chaque détenteur de compte de confirmer son souhait de conserver son abonnement et de réinitialiser le mot de passe de son compte, ce qui a conduit à une baisse conséquente en 2022 du nombre de comptes par rapport à 2021.

INDICATEUR

1.2 - Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	15	12	10	9	9	8

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être

Édition et diffusion

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
623		

« mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de rectificatifs imputables à la DILA reste à un niveau très bas grâce à un bon pilotage de l'équipe et à la poursuite d'améliorations informatiques.

L'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

A cet effet, depuis 2021, des travaux majeurs d'amélioration technique et de sécurisation sont réalisés sur l'outil de production « SOLON » (*Système d'organisation en ligne des opérations normatives*) et sont en cours jusqu'en 2023 sur « STILA » (*Solution de traitement de l'information légale et administrative*), outil interne de publication de la DILA.

Après la modernisation du site legifrance.gouv.fr destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, et après ces travaux applicatifs, la transformation numérique de la chaîne régaliennne se poursuit dans le cadre du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*. Ce processus devrait améliorer encore à l'avenir les conditions de production du *Journal officiel*.

Ainsi l'éditeur légistique EDILE, futur outil d'aide à la rédaction des textes normatifs, commencera à être expérimenté dès la fin de l'année 2023. Cet éditeur permettra de produire des textes structurés aidant ainsi à la réduction du nombre de rectificatifs.

Cet outil vise à faciliter et sécuriser la rédaction des normes françaises (loi, ordonnances, décret, arrêté). Il permettra aux utilisateurs de travailler directement sur les textes importés depuis Légifrance afin de visualiser immédiatement les résultats attendus et de générer automatiquement des projets de textes conformes aux règles légistiques et aux formats de diffusion.

Toutefois, le déploiement de nouveaux outils nécessitera une période d'adaptation durant laquelle un risque d'erreur pourrait encore exister en lien avec la prise en main du nouveau système. L'efficacité de ce nouvel outil et son utilisation par les agents auront un effet positif sur la réduction du nombre d'erreurs à compter de 2025. Les performances du nouvel outil devraient être encore plus significatives pour la qualité des textes en 2026.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...).

Pour favoriser l'appropriation de ces actions qualité par les agents, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité leur sont présentés au cours de réunions semestrielles.

INDICATEUR**1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	9	5,7	5	4	3	3

Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles utilisées sur les imprimantes industrielles et les bobines utilisées par la rotative.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Afin d'optimiser ce processus de production, des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, dans des ateliers qualité hebdomadaires qui sont l'occasion d'analyser la gâche papier constatée et de décider d'actions à mettre en place pour la réduire. Grâce notamment à ces actions, la gâche papier de l'imprimerie a connu une baisse très significative passant de 311 tonnes en 2016 à 81 tonnes en 2021 et à 45,2 tonnes en 2022.

Depuis la fin de l'année 2021, la forte pression économique sur les hausses de prix des matières premières (les tarifs ont été multipliés par deux en une année) et les difficultés d'approvisionnement en quantité suffisante de papier, ont fortement influé sur les activités de l'imprimerie et ont eu un impact notable en termes de qualité et donc de gâche. Des difficultés ont été rencontrées pour trouver du papier couché brillant en quantité suffisante pour continuer l'ensemble des productions sur la rotative. Par conséquent, une partie de la production a dû être basculée sur les machines à feuilles. Les papiers à plat n'étaient pas n'ont plus disponibles en quantité suffisante sur le marché, tant au niveau qualité que du format.

Cette situation a contraint à devoir couper le papier reçu aux formats adaptés aux différentes productions, entraînant ainsi de la gâche supplémentaire inévitable. En dépit de ces écueils qui ont perduré sur 2022, la consommation de papier a été une préoccupation majeure et le taux de gâche en 2022 a baissé significativement (5,7 % contre 9 % en 2021) grâce aux actions d'amélioration des processus engagées ces dernières années.

Les cibles en diminution de 2023 à 2025 sont en lien avec la baisse de l'activité et l'arrêt de la rotative fin 2022, principale contributrice à la gâche. Ces performances seront également réalisées grâce au pilotage très fin des indicateurs et aux analyses des écarts constatés qui permettent de mettre en place des actions correctives au fur et à mesure des problèmes rencontrés.

Sur les prochaines années, une attention particulière sera apportée pour réduire encore le taux de gâche de l'impression des presses numériques. En effet, des contrôles sur les entrées et sorties de papier vont être mis en place. Une pesée des bobines de papier avant et après production sera effectuée afin d'affiner encore la mesure de la gâche.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation du papier, une filière de recyclage est en place et la DILA est labellisée « *Imprim'Vert* » pour le recyclage de ses déchets industriels et « *PEFC* » pour la traçabilité des fibres utilisées (recyclées ou vierges). Les fibres de papier sont ainsi recyclées entre cinq et huit fois.

Édition et diffusion

Programme	n°	Objectifs et indicateurs de performance
623		

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		23 709 441 22 103 036	6 170 000 10 668 331	29 879 441 32 771 367	0 0
02 – Information administrative et vie publique		10 561 945 9 076 223	5 432 331 6 035 000	15 994 276 15 111 223	0 0
Totaux		34 271 386 31 179 259	11 602 331 16 703 331	45 873 717 47 882 590	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		23 125 952 22 907 516	7 486 883 6 820 000	30 612 835 29 727 516	0 0
02 – Information administrative et vie publique		10 515 404 9 289 528	5 763 081 5 154 000	16 278 485 14 443 528	0 0
Totaux		33 641 356 32 197 044	13 249 964 11 974 000	46 891 320 44 171 044	0 0

Édition et diffusion

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
623

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
3 - Dépenses de fonctionnement	34 271 386 31 179 259 31 931 239 31 312 394		33 641 356 32 197 044 31 651 066 31 457 061	
5 - Dépenses d'investissement	11 602 331 16 703 331 9 752 331 10 402 331		13 249 964 11 974 000 10 791 038 9 520 931	
Totaux	45 873 717 47 882 590 41 683 570 41 714 725		46 891 320 44 171 044 42 442 104 40 977 992	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
3 – Dépenses de fonctionnement	34 271 386 31 179 259		33 641 356 32 197 044	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	34 271 386 31 179 259		33 641 356 32 197 044	
5 – Dépenses d'investissement	11 602 331 16 703 331		13 249 964 11 974 000	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 500 000 3 750 000		2 250 000 3 050 000	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 102 331 12 953 331		10 999 964 8 924 000	
Totaux	45 873 717 47 882 590		46 891 320 44 171 044	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale	0	32 771 367	32 771 367	0	29 727 516	29 727 516
02 – Information administrative et vie publique	0	15 111 223	15 111 223	0	14 443 528	14 443 528
Total	0	47 882 590	47 882 590	0	44 171 044	44 171 044

Édition et diffusion

Programme	n°	Justification au premier euro
623		

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,07	0,38	2,19	1,72	4,06	3,62	4,00	3,60	4,00	6,00	15,32	15,32
Titre 2	0,40	0,40	0,90	0,90	1,08	1,08	1,09	1,09	5,73	5,73	9,21	9,21
Total	1,48	0,79	3,09	2,62	5,14	4,70	5,09	4,69	9,73	11,73	24,52	24,52

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	15,32	+48,46
Durée totale en mois	60	66	+10,00

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la

transformation numérique de la chaîne de production des normes françaises, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...).

Les gains recherchés sont de :

- **Faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes** pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- **Améliorer le service public de diffusion du droit** au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, *legal-tech*), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- **Rendre possible des harmonisations et simplifications** dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'**éditeur légistique nommé « EDILE »** (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le **cœur de chaîne applicative nommé « SOLON »** (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le **référentiel unique de normes nommé « RUNE »** (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et code et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).
- Deux projets transverses sont menés en parallèle à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistiques en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initier les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la direction de programme entre octobre 2021 et octobre 2023. Des maîtrises d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique EDILE, d'une part, et l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA », d'autre part, ont été fait l'objet d'appels d'offre notifiés respectivement en avril et en novembre 2022.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, à compter de 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'évolution des applications existantes, le programme prévoit notamment d'ici 2026 :

- **L'expérimentation et le déploiement à compter de fin 2023 de l'éditeur légistique EDILE**, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- **L'utilisation dès janvier 2024 de l'intelligence artificielle** pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock ;
- **La construction d'un nouveau référentiel** permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs ;
- **L'amélioration des capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative.**

Le programme s'inscrit dans les dernières exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

Édition et diffusion

Programme	n°	Justification au premier euro
623		

DÉTAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Initialement, le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, était de 26,9 M€ et résultait de la MAREVA transmise en février 2022 lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

L'avancement des travaux a conduit à la réévaluation des coûts d'investissement, à savoir une hausse de 5 millions d'euros, compte tenu :

- du coût de développement, et des évolutions, de l'éditeur légistique EDILE (outil développé en méthode agile sans équivalent sur le plan européen) ;
- de la nécessité de conduire des travaux techniques de sécurisation de l'application SOLON non prévus à l'origine (qui, indépendamment même du programme, auraient été menés) ;
- des résultats des démarches de sourçage faites pour la construction de la dernière brique du programme, RUNE, également considérée comme la plus complexe ;

et ce, malgré les mesures d'économie prises telles que l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (alors même que la consommation sur ce poste est bien inférieure au coût habituel sur ce type de projet) ou la limitation des développements sur l'application THEIA.

Ce coût réévalué intègre :

- 15,3 M€ **d'investissement (coûts directs)** répartis sur chaque projet applicatif et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,6 M€ **de coûts indirects** (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur les 60 mois du programme (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12 M€ **de coût de fonctionnement du SI** sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,900 k€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

DÉTAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME**Gains pour le SI :**

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions indispensables au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers notamment pour garantir le maintien en condition de sécurité des applications).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail :

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficacité, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certaines tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech*...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou mêmes non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduites des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouveau SI, soit en 2026, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à contrôler.

Édition et diffusion

Programme n° Justification au premier euro
623

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
15 647 738	0	52 967 093	48 239 583	17 830 134

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
17 830 134	11 515 841 0	5 600 000	714 293	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
47 882 590 0	32 655 203 0	6 816 039	6 800 000	1 611 348
Totaux	44 171 044	12 416 039	7 514 293	1 611 348

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
68,20 %	14,23 %	14,20 %	3,37 %

En 2023, 64 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements représentant 69 % des CP demandés et 31 % des CP demandés en 2024 serviront à couvrir des AE antérieures à 2024.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique.

Concernant les investissements, l'échéancier tient compte de l'évolution du projet relatif aux « Nouveaux outils de production normative » (NOPN). Un complément de 5 M€ est prévu en 2024 pour couvrir des besoins supplémentaires. L'échéancier de CP de ce projet s'étale jusque 2027 avec une prévision de paiements à hauteur de 3,6 M€ en 2024.

Justification par action

ACTION (68,4 %)

01 - Accès au droit et diffusion légale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	32 771 367	32 771 367	0
Crédits de paiement	0	29 727 516	29 727 516	0

L'**action 1** « **Accès au droit et diffusion légale** » du programme 623 supporte, depuis 2022, l'ensemble des crédits budgétaires dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

Pour l'exercice budgétaire 2024, le montant prévisionnel destiné au financement de cette action s'élève à 32 771 367 € en AE et 29 727 516 € en CP.

Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-action, titres et activités budgétaires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	22 103 036	22 907 516
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 103 036	22 907 516
Dépenses d'investissement	10 668 331	6 820 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 200 000	2 200 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 468 331	4 620 000
Total	32 771 367	29 727 516

Estimés à 14 961 210 € en AE et 13 273 597 € en CP, le montant global des crédits relevant de la **sous-action 1** « **Diffusion légale** » recouvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 8 811 210 € en AE et 8 923 597 € en CP et d'investissement (titre 5) pour 6 150 000 € en AE et 4 350 000 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits relevant du titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1°) Production régaliennne et économique

Les crédits ventilés sur l'activité « production régaliennne et économique » sont programmés à hauteur de 3 547 976 € en AE et 3 660 363 € en CP.

Ils portent principalement sur la maintenance et les coûts de support :

- du site internet Légifrance ;
- des bases de données juridiques ;

Édition et diffusion

Programme	n°	Justification au premier euro
623		

- des application SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs) qui permet le suivi des amendements pendant les débats parlementaires ;
- de la nouvelle application PIAMP (Plateforme d'intégration des avis de marchés publics) qui remplace l'application BoampWeb, back office de Boamp.fr, développée en 1999 et ne respectant donc plus les exigences de sécurité, d'accessibilité et d'exploitation.

2°) Annonces légales

Principales sources de recettes du budget annexe, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur une convention signée entre la DILA et le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce (CNGCT) pour les annonces légales publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour les avis d'insertion au BOAMP, les dépenses portent sur les reversements liés au chiffre d'affaires ou au nombre d'annonces publiées et sont prévues à hauteur de 3 550 000 € en AE et en CP. Cette dépense fait l'objet d'une mesure d'économie de 850 000 € par rapport à la LFI 2023 en raison de la mise en œuvre du guichet unique électronique des formalités des entreprises et de la renégociation de la convention avec le CNGTC ayant permis une baisse de tarif.

3°) Hébergement de l'information légale

Les dépenses d'hébergement du domaine de l'information légale - site « legifrance.gouv.fr » et applications concourant à la mission d'accès au droit - sont évaluées à 1 484 258 € en AE et en CP.

4°) Domaine échange diffusion légale

Le montant des dépenses liées aux travaux d'e-mailing est estimé à 110 000 € en AE et en CP.

5°) Supervision des sites

Les crédits en AE et CP nécessaires à la supervision des sites sont évalués à 118 976 €.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits afférents aux projets d'investissement rattachés à l'activité « investissement DILA » de la sous-action 1 « diffusion légale » s'élèvent à 6 150 000 € en AE et 4 350 00 € en CP. Ces investissements visent notamment à moderniser les processus de production et de diffusion normatifs et à renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA et couvrent les projets suivants :

- la poursuite des développements des « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN) lancés en 2021, pour 5 000 000 € en AE et 3 100 000 € en CP. Ce projet structurant a pour ambition de redéfinir l'ensemble du processus métier de la chaîne régaliennne de l'acquisition des données (SOLON qui va devenir le cœur de chaîne applicative) jusqu'à leur diffusion sur le site Légifrance avec modèle de données totalement intégré. Son coût global est estimé à 15 M€ ;
- la poursuite des évolutions continues du site Légifrance dont les travaux programmés pour un montant de 600 000 € en AE et en CP visent à proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs ;
- les évolutions des applications de la chaîne régaliennne dont notamment la poursuite des améliorations de SIGNALE pour une prévision de 150 000 € en AE et CP et la finalisation du projet de refonte de l'infrastructure STILA pour 100 000 € en CP ;

- les évolutions de l'application de dépôt d'annonces E-balo, de dépôt des comptes des associations, de dépôt des comptes de syndicats et de successions budgétées à hauteur de 250 000 € en AE et CP ;
- dans le domaine de la transparence économique et financière, des travaux d'évolution du BOAMP sont prévus pour 150 000 € en AE et CP. Après la refonte des sites économiques en 2022, dont le site internet boamp.fr, c'est un autre pan de la chaîne des marchés publics qui est en cours de modernisation avec le remplacement de l'application BoampWeb qui constitue le back office de Boamp.fr par une nouvelle application « PIAMP » pour Plateforme d'intégration des avis de marchés publics. Ces travaux doivent assurer la continuité de la diffusion des avis de marchés publics dans le contexte du passage à de nouveaux formulaires européens, prévue à ce stade en octobre 2023, et garantir le maintien des recettes de la DILA, le BOAMP avec 70,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022 représentant 36 % des recettes totales du budget annexe ;

Édition et diffusion

Programme	n°	Justification au premier euro
623		

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement de la DILA programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
NOPN	5 000 000 €	3 100 000 €
SIGNALE	150 000 €	150 000 €
Évolutions Légifrance 2020	600 000 €	600 000 €
Évolutions STILA 2020	0 €	100 000 €
Évolutions Anyware	250 000 €	250 000 €
Évolutions BOAMP Formulaire (PIAMP)	150 000 €	150 000 €
Sous-action 1 Diffusion légale	6 150 000 €	4 350 000 €

Les crédits alloués à la **sous-action 2 « infrastructure et sécurité informatiques »** sont programmés à hauteur de 17 810 157 € en AE et 16 453 919 € en CP et couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 13 291 826 € en AE et 13 983 919 € en CP ainsi que les dépenses d'investissement (titre 5) à hauteur de 4 518 331 € en AE et 2 470 000 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits de titre 3 sont retracés selon la nomenclature des activités budgétaires suivante :

1°) Hébergement nu

Les crédits en AE et CP mobilisés à hauteur de 400 000 € pour l'hébergement nu visent à financer les dépenses d'hébergement d'infrastructures appartenant à la DILA sur les deux data centers de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois pour les services qui ne sont pas accessibles via Internet, notamment le SI de la chaîne régaliennne (SOLON, STILA, REPONSES, LEGHO, Circulaires, BDJ, SIGNALE) ainsi qu'une partie des SI de gestion.

2°) Hébergement exploitation

Une enveloppe s'élevant à 6 089 089 € en AE et 6 385 719 € en CP est prévue pour couvrir les dépenses d'hébergement exploitation.

3°) Transport de données

Les dépenses relatives aux services de transport de données, estimées à 340 000 € en AE et 568 021 € en CP portent pour l'essentiel sur la location ainsi que la maintenance des réseaux interministériels.

4°) Sécurité informatique

Les crédits dévolus aux coûts des services de sécurité informatique sont prévus à hauteur de 631 000 € en AE et CP.

5°) Postes de travail

Les crédits ventilés sur l'activité « postes de travail », estimés pour 2024 à 1 115 000 € en AE et en CP, portent notamment sur le coût du matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques).

6°) Solution d'impression

Les crédits budgétaires (30 000 € en AE et CP) inscrits sur l'activité « solution d'impression » permettent la couverture des frais de services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs.

7°) Télécommunications individuelles

Les crédits en AE et CP relatifs au financement des dépenses de télécommunications individuelles, à savoir les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle se chiffrent à 128 000 €.

8°) Services applicatifs

Les crédits affectés aux services applicatifs répartis par domaines (domaine RH, domaine finances, domaine pilotage et contrôle, domaine moyens généraux...) sont évalués à 1 010 737 € en AE et 1 051 512 € CP. Ils ont pour objet le financement notamment des coûts afférents au système d'information des ressources humaines (SIRH), à la tierce maintenance applicative (TMA), aux outils d'informatique décisionnelle, à la maintenance du progiciel de gestion intégré Oracle (outil de gestion des recettes) ainsi qu'à Coswin (outil de gestion des stocks).

9°) Études et audits

Les dépenses prévisionnelles dédiées aux études et audits s'élèvent en 2024 à 303 000 € en AE et 321 333 € en CP. Elles concernent notamment le financement des audits de la SDSI, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), des enquêtes, des prestations de veille, du support modeling...

10°) Application infra

Les dépenses d'application infra (90 000 € en AE et CP) concernent le renouvellement des licences.

11°) Activités diverses informatiques

Les crédits consacrés à ce poste de dépenses transverses lié à la sécurité des systèmes d'information s'élèvent à 1 785 000 € en AE et 1 768 334 € en CP. Ces crédits recouvrent les projets d'intégration dans le cadre de l'hébergement interne ou dans le Cloud.

12°) Sécurité opérationnelle

Les crédits alloués aux dépenses de sécurité opérationnelle s'élèvent à 1 370 000 € en AE et 1 495 000 € en CP. Ils visent notamment à répondre aux changements de contexte en matière de cybersécurité et d'obligations qui en découlent ainsi qu'au respect des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui obligent à mettre en place des mesures de protection des infrastructures de la DILA, de ses systèmes d'informations et traitements des données à caractère personnel. Ces mesures se traduisent par une évolution à la hausse des besoins de prestations :

- d'expertise en matière de sécurité opérationnelle (prestations d'expertise en sécurité opérationnelle, certificats nécessaires à la sécurité opérationnelle) ;
- en acquisition d'infrastructures dédiées à renforcer la sécurité des SI (utilisation d'un service de supervision des alertes de sécurité -SOC- , pare-feu applicatifs) ;
- de développement de logiciels (achat de logiciels de sécurité, audits et tests).

Justification des crédits d'investissement

Édition et diffusion

Programme 623	n°	Justification au premier euro
------------------	----	-------------------------------

Les crédits destinés au financement des investissements positionnés sur la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques », sont programmés à hauteur de 4 518 331 € en AE et 2 470 000 € en CP et visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA. Ils se répartissent entre les deux activités budgétaires suivantes :

- les dépenses d'investissement infrastructure (2 200 000 € en AE et CP) qui comprennent notamment les crédits nécessaires à la poursuite du projet relatif à la plateforme d'intégration continue (PIC) sécurisée sur l'amélioration de la PIC cloud afin de la sécuriser et d'en automatiser les processus, estimé à 1 000 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses d'investissement d'informatique de soutien pour 2 318 331 € en AE et 270 000 € en CP qui portent sur les évolutions des applications de soutien (PGI Oracle, Business object) et les projets innovants.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des projets d'investissement de la sous-action 2 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Sauvegarde	500 000 €	500 000 €
Renouvellement des switchs de Desaix	50 000 €	50 000 €
Infrastructure de télétravail	50 000 €	50 000 €
Puissance de calcul Nogent-Rosny	450 000 €	450 000 €
PIC sécurisée	1 000 000 €	1 000 000 €
Refonte socle technique	150 000 €	150 000 €
Évolutions business Object 2020	150 000 €	150 000 €
Évolutions PGI Oracle	120 000 €	120 000 €
Projets innovants	2 048 331 €	0 €
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	4 518 331 €	2 470 000 €

ACTION (31,6 %)**02 – Information administrative et vie publique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 111 223	15 111 223	0
Crédits de paiement	0	14 443 528	14 443 528	0

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle porte également les dépenses liées aux activités d'imprimeur et d'éditeur public de la DILA ainsi que les frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat public. En 2024, le total des crédits nécessaires au financement de cette action se chiffre à 15 111 223 € en AE et 14 443 528 € en CP.

Depuis 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à l'information administrative, l'autre portant sur l'édition publique, les publications et l'imprimerie. Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits sont justifiés par sous-action, titre et activité budgétaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	9 076 223	9 289 528
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 076 223	9 289 528
Dépenses d'investissement	6 035 000	5 154 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 550 000	850 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 485 000	4 304 000
Total	15 111 223	14 443 528

Estimés à 8 833 206 € en AE et 8 775 512 € en CP, les crédits relevant de la **sous-action 1 « information administrative »** couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 4 848 206 € en AE et 4 971 513 € en CP et les dépenses d'investissement pour 3 985 000 € en AE et 3 804 000 € en CP. Ils financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis « service-public.fr ».

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1) Applications de l'administration numérique

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du système de l'administration numérique (SIAN) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elle se chiffre en 2024 à hauteur de 2 280 000 € en AE et 2 416 656 € en CP.

2) Domaine échange de l'administration numérique

Les crédits relatifs au système de transmission des démarches depuis service-public.fr vers les administrations et collectivités qui doivent les traiter sont estimés à 215 000 € en AE et 202 500 € en CP.

3) Hébergement de l'administration numérique

Les coûts d'hébergement des sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif s'élèvent à 915 206 € en AE et 914 356 € en CP.

4) Renseignement administratif

Estimées au total à 1 238 000 € en AE et en CP, ces dépenses regroupent les trois activités budgétaires suivantes :

- la gestion des courriels qui porte sur le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site « service-public.fr » et le traitement des courriels pour une prévision de 500 000 € en AE et en CP. Cette dépense augmente par rapport au PLF 2023 en raison de l'évolution du dispositif qui se justifie par le nombre croissant de messages à traiter, conséquence de la fréquentation en hausse du site. Dans le cadre du renouvellement du marché, le niveau 1 de réponse, externalisé, sera étendu aux messages de renseignement administratif pour les professionnels et aux messages relevant du support technique des démarches opérées par la DILA sur « service-public.fr ». Cet élargissement permettra une meilleure gestion de la relation usagers avec un plus grand nombre de questions traitées directement par le prestataire et la possibilité pour les agents de la DILA, qui assure le niveau 2 de réponse, de prendre en charge les messages les plus complexes.

Édition et diffusion

Programme	n°	Justification au premier euro
623		

- le service de renseignement par téléphone pour un coût de 243 200 € en AE et en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) ;
- le traitement de l'information administrative pour 494 800 € en AE et en CP qui regroupe notamment la mise à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, administrations et services de proximité.

5) Services mutualisés et activités diverses

Cette activité budgétaire est destinée à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée, évolution de l'intranet de la DILA) ainsi que des travaux relatifs au nouvel intranet de la DILA. La prévision est de 200 000 € en AE et en CP pour 2024.

Justification des crédits d'investissement

Les dépenses de titre 5 inscrites sur la sous-action 1 « Information administrative » représentent un montant global de 3 985 000 € en AE et 3 804 000 € en CP. Elles portent notamment sur les projets informatiques d'amélioration des sites « service-public.fr » et « entreprendre.service-public.fr » pour 2 060 000 € en AE et en 2 090 000 € CP, les évolutions ou le développement de démarches en ligne pour 450 000 € en AE et 555 000 € en CP, les travaux de refonte et d'évolution du SIAN pour 1 255 000 € en AE et 914 000 en CP et les évolutions de l'annuaire sur « service-public.fr » pour 220 000 € en AE et en CP.

En 2024, le budget d'investissement du système de l'administration numérique (SIAN) va permettre de poursuivre le passage au système de design de l'État (DSFR) des démarches de la plateforme de services en ligne (PSL) et des services G6K tout en continuant à améliorer les taux de conformité au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Des travaux d'amélioration des outils de back office (gestionnaire de transfert, socle PSL) sont également envisagés pour améliorer leur performance et leur maintenance. Enfin des premières actions liées au référentiel général d'écoconception des services numériques devraient être mises en œuvre.

L'ensemble de ces crédits permettra de développer de nouveaux services et fonctionnalités au bénéfice des usagers : amélioration des données d'annuaire qui servent de référence pour les usagers et les services, personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative, amélioration des démarches en ligne existantes notamment.

Le tableau ci-dessous présente les projets programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS INVESTISSEMENT	AE	CP
Évolutions des démarches existantes et nouvelles démarches en ligne 2024	450 000	555 000
SP itérations 2024	2 060 000	2 090 000
Annuaire SP	220 000	220 000
Refonte technique du SIAN	1 255 000	939 000
Sous-action 1 Information administrative	3 985 000	3 804 000

Les crédits de la **sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie »** s'élèvent à 6 278 017 € en AE et 5 668 016 € en CP et se répartissent entre les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 4 228 017 € en AE et 4 318 016 € en CP et les dépenses d'investissement à hauteur de 2 050 000 € en AE et 1 350 000 € en CP. Ils financent l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public au travers des travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers, pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés par activités budgétaires :

1) Impressions

Le montant estimé des dépenses de l'imprimerie se chiffre à 2 947 257 € en AE et en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures s'élèvent à 1 807 257 € en AE et en CP comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants... ;
- la maintenance des matériels de production pour 820 000 € en AE et en CP ;
- la distribution et les transports sur ventes intégrant les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression pour 100 000 € en AE et en CP ;
- les études de l'imprimerie pour 20 000 € en AE et CP.

2) Traitement de l'édition publique

Dotée de 290 000 € en AE et en CP, cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque *La Documentation française* ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction.

3) Promotion et activités commerciales

760 000 € en AE et en CP sont dédiés aux prestations de diffusion d'ouvrages, gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses sont prévues pour 230 760 € en AE et 320 759 € en CP et comprennent principalement les dépenses informatiques et des études générales.

Justification des crédits d'investissement

Le montant global des crédits d'investissement imputés sur la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie » s'établit à 2 050 000 € en AE et 1 350 000 € en CP. Ils concernent les investissements liés à l'évolution du site « vie-publique.fr ».